



**A.P.M.M.**

## Association des Populations des Montagnes du Monde

50, boulevard Malesherbes - F 75008 Paris

Tel. : +331.42.93.86.60. – Fax : +331.45.22.28.18.

E.mail : [c.stanislas@apmmm-wmpa.org](mailto:c.stanislas@apmmm-wmpa.org)

Site internet : [www.mountainpeople.org](http://www.mountainpeople.org) (en cours de mise à jour)

---

L'APMM a été créée en avril 2001 à Paris à l'initiative de plusieurs associations d'élus de montagne de pays européens (dont l'ANEM – l'UNCEM - l'AEM), de représentants de territoires de montagne de plus de 50 pays, d'ONG et de chercheurs engagés dans des actions de développement auprès des populations de montagne. La montagne représente près de 35 % de la superficie de la planète et près de 20 % de la population mondiale répartis dans 120 pays environ. La plupart de ces pays sont en voie de développement où les populations sont souvent marginalisées et éprouvent beaucoup de difficultés à mettre en valeur leurs atouts – réels – compte-tenu à la fois des handicaps géographiques qui limitent leur développement et du faible poids qu'ils représentent au sein de l'Etat.

L'APMM a été constituée pour répondre fondamentalement aux **trois préoccupations fondamentales** exprimées par les représentants des populations de montagne réunis au sein du premier Forum Mondial de la Montagne tenu à Chambéry en juin 2000 à l'initiative conjointe de l'ANEM et de la Ville de Chambéry :

1. mettre en oeuvre une forte **solidarité** entre les territoires de montagne de l'ensemble de la planète qui permette de développer les échanges et les coopérations entre les populations de ces territoires et de créer au plan mondial une véritable communauté montagnarde qui assure progressivement une meilleure maîtrise de leur destin
2. faire reconnaître la montagne comme un enjeu majeur de développement équitable et durable par les Etats et la Communauté internationale et en conséquence **faire mieux prendre en compte leur situations, spécificités, cultures**, dans les politiques ou programmes de développement qu'ils conduisent et les aider ainsi à éviter le risque de la marginalisation,
3. assurer le **suivi de l'évolution de ces territoires qui** constituent des territoires stratégiques pour l'humanité tant en termes de ressources naturelles (la montagne est l'un des châteaux d'eau de la planète), de productions, de cultures, de paysages, d'insertion dans la nation et dans les processus de développement économique, de respect de leurs droits, etc.

L'APMM est structurée et organisée en fonction de ces objectifs qui ont été à l'origine de sa constitution. Née de l'initiative des élus, elle n'a pas voulu être simplement une association de maires ou de collectivités de montagne, mais fédérer l'ensemble des forces vives de la montagne, c'est à dire associer aux côtés des élus et collectivités les organisations qui travaillent au développement de la montagne et les chercheurs qui apportent leurs connaissances et compétences. Elle est ainsi en mesure de mobiliser un potentiel important.

Elle a fait porter prioritairement son effort durant les premières années de son existence sur les points suivants:

1- La définition d'un **projet pour la montagne** qui reçoive l'adhésion des populations et de leurs représentants et qui puisse constituer la **Charte (\*)** de l'ensemble de ceux qui vivent en montagne ou interviennent dans ces territoires. Cette Charte a été élaborée après de nombreuses consultations et adoptée à Quito lors de la 2ème rencontre des populations des montagnes du monde en septembre 2002. Elle constitue désormais le fondement de l'action de l'APMM, sa «Constitution». Elle a inspiré ses statuts qui ont été réécrits à la lumière de ce texte.

2- La constitution d'un **réseau mondial d'organisations de populations de montagne** porteuses de cette volonté d'échange et de coopération et de reconnaissance de la montagne, avec l'objectif d'être présente au niveau de chacun des principaux pays de montagne et des régions continentales. Elle a à cet effet tenu en 2002 des rencontres régionales dans deux grandes régions de montagne du monde : les Andes et l'Himalaya qui lui ont permis de jeter les bases d'une organisation régionale. Elle a programmé une réunion régionale en Afrique (Cameroun) en décembre 2004.

3- La **Sensibilisation de la Communauté internationale** sur la nécessité d'inscrire le développement durable et équitable de la montagne comme l'une des priorités de son action et de prendre en compte dans ses programmes la spécificité et l'intérêt tout particulier de ces territoires. Elle s'est manifestée dans ce sens à Johannesburg (Sommet de la terre, août 2002) et à Cancun (OMC, novembre 2003). Elle entame des pourparlers avec l'OMC et la Banque mondiale et d'autres organisations internationales. Elle participe au partenariat international pour la montagne engagée par la FAO.

4- L'**engagement concret du processus d'échange et de coopération** entre les collectivités de montagne notamment entre les Andes et les Alpes sur le problème de l'eau et entre l'Afrique et la France.

5- La **constitution de partenariats** ou d'alliances en vue d'associer administrations, entreprises ou autres organisations à cette démarche. La réussite de l'APMM, structure associative qui dispose de peu de moyens propres, se jouera certainement sur sa capacité à mobiliser des concours extérieurs sur la réalisation des grands objectifs – que l'on peut qualifier d'intérêt général – qu'elle s'est fixés.



International et ouvert, le **Bureau plénier** de l'APMM est composé de 30 sièges (titulaires et 30 suppléants) répartis en 3 collèges :

1. collectivités administratives (ou gouvernements locaux) et communautés de montagne (50 %, soit 15 sièges)
2. représentants des organisations et associations oeuvrant en montagne (35 %, soit 10 sièges)
3. adhérents directs, dont chercheurs (15 %, soit 5 sièges)

Sous la présidence de Jean Lassalle, Député maire des Pyrénées Atlantiques, le Bureau exécutif suit de façon plus rapprochée la mise en œuvre du programme d'action de l'APMM et des orientations stratégiques adoptées en session plénière annuelle (Quito – Equateur 2002, Pyrénées Atlantiques - France 2003, Cameroun décembre 2004).

## **Bureau Exécutif de l'APMM**

### **Président**

Jean LASSALLE (France)

### **5 Vice-présidents territoriaux**

Afrique : Hanta RABETALIANA (Afrique – Madagascar)

Amérique : José CERRUTO (Amérique latine – Bolivie)

Asie : Shrikrishna UPADHYAY (Himalaya – Népal)

Asie – Pacifique – Océanie (à désigner )

Europe : Valerio PRIGNACHI (Italie)

**1 Vice-président extra-territorial** : Organisations internationales : Jorge LEON (Equateur)

### **6 Vice-présidents thématiques** (investis de missions spécifiques)

Institutions européennes : François MAÏTIA (France)

Coopération internationale : Jean BOURLIAUD (F)

ONG: Gabrielle NANCHEN (Suisse)

Structuration APMM : Louis ALTHAPÉ (F)

Fondation « Montagnes du Monde » : Jean DIGONNET (F)

Recherche : Denis BLAMONT (F)

### **1 Secrétaire Général**

Pierre RÉMY (France)

### **1 Trésorier**

Jacques LARROCHETTE (France)